

ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. PROLONGATION DE LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE D'UN EMPLOYÉ D'ONG

Un tribunal militaire israélien a renouvelé pour la troisième fois, pour trois mois, l'ordre de détention administrative d'Abdul Razeq Farraj, employé d'une ONG. Abdul Razeq Farraj est détenu par Israël sans inculpation ni jugement depuis 325 jours.

Le 10 avril, l'ordre de détention d'**Abdul Razeq Farraj** a été renouvelé pour la troisième fois pour une durée de trois mois, et doit maintenant expirer le 17 juillet. Abdul Razeq Farraj a été arrêté par des soldats israéliens le 21 mai 2017 vers 3 heures du matin à son domicile, à Ramallah, dans les territoires palestiniens occupés (TPO). Dans le courant de la journée, le commandant militaire de la Cisjordanie a émis contre lui un ordre de détention administrative d'une durée de quatre mois, sans qu'Abdul Razeq Farraj ait été interrogé auparavant. Initialement, cet ordre devait expirer le 20 septembre, mais il a été renouvelé à trois reprises depuis lors. Abdul Razeq Farraj est actuellement détenu dans la prison d'Ofer, près de la ville de Ramallah.

Abdul Razeq Farraj participe au boycott des tribunaux militaires israéliens actuellement suivi par des détenus administratifs palestiniens et leurs avocats, qui demandent à Israël de mettre fin à des dizaines d'années de recours à la détention administrative, régime autorisant la détention sans inculpation ni jugement sur la base d'ordres militaires indéfiniment renouvelables. Ce boycott, annoncé le 13 février (<http://cda.gov.ps/index.php/ar/ar-news/5025-2018-02-20-08-49-53>), en est maintenant à son deuxième mois, et les autorités israéliennes confirment actuellement des ordres de détention administrative sans que les détenus concernés ni leurs avocats soient présents aux audiences judiciaires.

Abdul Razeq Farraj, 55 ans, a passé 10 ans de sa vie en détention administrative et 16 années au total dans des prisons israéliennes. De 1985 à 1991, il a purgé une peine de six ans d'emprisonnement prononcée par un tribunal israélien en raison de ses liens avec le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP, un parti politique de gauche doté d'une branche armée, interdit par Israël). Depuis sa libération, il a été arrêté à six reprises et placé à chaque fois en détention administrative. Au total, il a passé 120 mois (3 650 jours) en détention sans inculpation ni jugement.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue) :

- appelez les autorités israéliennes à libérer Abdul Razeq Farraj et les autres personnes placées en détention administrative, à moins que toutes ces personnes ne soient rapidement inculpées d'une infraction reconnue par le droit international et jugées dans le respect des normes internationales d'équité des procès ;
- demandez-leur de faire cesser le harcèlement et les détentions arbitraires de Palestiniens travaillant dans des organisations de la société civile, y compris dans des groupes de défense des droits humains ;
- engagez-les à prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à la pratique de la détention administrative.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 25 MAI 2018 À :

Ministre de la Défense

Avigdor Lieberman
Ministry of Defence
37 Kaplan Street,
Hakirya, Tel Aviv
61909, Israël
Courriel :
minister@mod.gov.il /
pniot@mod.gov.il
Fax : +972 3 691 6940

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Commandant des FDI pour la Cisjordanie

Major-General Roni Numa
GOC Central Command
Military Post 02367, Battalion 877
Israel Defence Forces, Israël
Fax : + 972 2 530 5741 / + 972 2 530
5724

**Formule d'appel : Dear Major-
General Roni Numa, / Monsieur,**

Ministre de la Sécurité publique

Guilad Erdan
Kiryat Hamemshala
PO Box 18182
Jerusalem 91181, Israël
Fax : + 972 2 584 7872
Courriel : gerdan@knesset.gov.il

**Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,**

Copies à :

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ISRAËL ET TERRITOIRES PALESTINIENS OCCUPÉS. PROLONGATION DE LA DÉTENTION ADMINISTRATIVE D'UN EMPLOYÉ D'ONG

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Abdul Razeq Farraj, 55 ans, père de deux enfants, est titulaire d'une licence d'économie et d'un diplôme de gestion de l'Université de Bir Zeit. Il est directeur des finances et de l'administration de l'Union des comités de travail agricole (*Union of Agricultural Work Committees, UAWC*), une ONG de développement basée à Ramallah, dans les TPO, pour laquelle il travaille depuis plus de 30 ans. L'UAWC a été créée en 1986 pour soutenir les agriculteurs palestiniens affectés par les politiques israéliennes d'occupation et de confiscation de terres. L'organisation a pour but d'aider les agriculteurs à améliorer leur niveau de vie et à défendre leurs droits fonciers.

En 2012, Abdul Razeq Farraj a observé une grève de la faim pendant environ 24 jours pour protester contre ses conditions de détention dans la prison d'Ofer, avec d'autres détenus administratifs. À l'époque, 2 000 prisonniers et détenus palestiniens avaient fait une grève de la faim collective pour dénoncer la médiocrité des conditions de détention, les placements à l'isolement, l'interdiction des visites des familles et les détentions sans inculpation ni jugement. La grève avait pris fin le 14 mai 2012, à la suite d'un accord avec les autorités israéliennes négocié par l'Égypte. Abdul Razeq Farraj a de nouveau fait une grève de la faim en avril 2014 avec d'autres détenus administratifs pour protester contre la politique israélienne de détention administrative. La grève a duré plus de 60 jours ; les détenus administratifs y ont mis un terme après être parvenus à un accord avec les Services pénitentiaires israéliens.

La famille d'Abdul Razeq Farraj est très affectée par sa détention prolongée et par le doute qui plane quant à la date de sa libération. Son fils, Basil, a confié à Amnesty International: « J'avais prévu de quitter mon université, à Genève, pour quelques semaines, dans l'espoir que mon père serait libéré. Je rêve du jour où notre famille sera à nouveau réunie. Seulement, comme toujours, l'occupation fait barrage à nos espoirs et nos rêves de moments de joie. »

Comme dans toutes les affaires de détention administrative, les « preuves » à l'encontre d'Abdul Razeq Farraj sont secrètes, et ni lui ni son avocat ne sont autorisés à en prendre connaissance, ce qui va à l'encontre d'un des principes fondamentaux des normes relatives à l'équité des procès.

La détention administrative – officiellement introduite à titre exceptionnel pour les personnes représentant un danger extrême et imminent du point de vue de la sécurité – est utilisée par les autorités israéliennes pour emprisonner des personnes soupçonnées d'infractions pénales au lieu de les arrêter, de les inculper et de les poursuivre en justice. Elle est aussi utilisée pour priver de liberté des personnes qui n'auraient jamais dû être arrêtées. Les ordres de détention administrative peuvent être renouvelés indéfiniment et les éléments à charge sont tenus secrets, si bien que les détenus ne peuvent pas contester leur détention et ignorent quand ils seront libérés. Amnesty International estime que certains Palestiniens placés en détention administrative par Israël sont privés de liberté uniquement parce qu'ils ont exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression, de réunion ou d'association, et qu'ils sont par conséquent des prisonniers d'opinion. Depuis le mois d'octobre 2015, les violences en Israël et dans les territoires palestiniens occupés se sont considérablement intensifiées. Comme pendant d'autres périodes de regain de tension dans les territoires palestiniens occupés, les autorités israéliennes ont riposté en se livrant à des arrestations massives et en prononçant de plus en plus d'ordres de détention administrative, y compris à l'encontre de mineurs alors qu'elles avaient cessé de le faire. En mars 2018, selon l'organisation palestinienne de défense des droits humains Addameer, on recensait 427 détenus administratifs, dont trois mineurs, incarcérés sans inculpation ni jugement par Israël.

À l'exception d'une seule, toutes les prisons israéliennes dans lesquelles les détenus administratifs palestiniens sont incarcérés sont situées sur le territoire israélien. Or, la détention en Israël de Palestiniens des territoires occupés constitue une violation du droit international. En effet, la Quatrième Convention de Genève prévoit que les détenus originaires de territoires occupés doivent être détenus dans ces territoires et non dans celui de la puissance occupante.

Amnesty International a constaté une recrudescence des actes d'intimidation des autorités israéliennes à l'encontre des organisations de la société civile palestinienne et des défenseurs palestiniens des droits humains dans les territoires palestiniens occupés. Israël a également adopté des mesures pour restreindre la liberté d'expression à l'intérieur du pays, en recourant à des manœuvres d'intimidation et des campagnes de dénigrement visant des organisations de défense des droits humains et leur personnel.

Nom : Abdul Razeq Farraj

Homme

AU 72/18, MDE 15/8209/2018, 13 avril 2018

